

Un syndicat  
qui informe

Un syndicat  
responsable

Un syndicat utile



Semaine 40 - 2017

Secrétaire de section : Gilles  
DELWAULLE  
gilles.delwaulle@dgfip.finances.gouv.fr

Secrétaire de section adjoint :  
Christine DUVAL

Courriel :  
unsa . ddfip62 @ dgfip.finances.gouv.fr  
tel : 06 37 40 89 63

## **CR réunion Fonction Publique du 26 septembre :** **Vers une compensation au rabais et momentanée !**

**L'UNSA Fonction Publique demande toujours au gouvernement de respecter la parole d'Emmanuel Macron qui promettait le 12 avril un gain de pouvoir d'achat aux agents publics.**

Le second groupe de travail sur les conséquences de la hausse de la CSG a étudié 4 scénarios. Le gouvernement semble avoir déjà retenu l'un d'eux.

Pour l'UNSA, celui-ci est toujours non recevable car il ne permet ni une augmentation du pouvoir d'achat, ni même une compensation complète de la CSG et pénalise les futurs recrutés !

**L'UNSA Fonction Publique appelle l'ensemble des agents publics à défendre leur pouvoir d'achat en se mobilisant lors de la journée d'action du 10 octobre.**



Le scénario envisagé fortement par le gouvernement est fondé sur une indemnité. Il avait déjà été présenté aux organisations syndicales mais il a évolué entre le 13

et le 26 septembre, date du second groupe de travail.

Cette indemnité serait calculée individuellement et obligatoirement versée aux agents publics, titulaires comme contractuels, des trois versants de la fonction publique.

Cette indemnité n'est toujours destinée qu'aux agents en poste avant la hausse de la CSG. Les futurs agents recrutés ne la percevront pas.

**Pour l'UNSA, c'est injuste et un moyen de baisser les salaires des agents publics.**

Par contre, tous les éléments de la rémunération sur lesquels sera prélevée la CSG seront inclus dans l'assiette de son calcul.

**C'est logique, mais ce n'était pas prévu le 13 septembre et l'UNSA a agi pour obtenir cette garantie.**

Cette indemnité serait calculée en tenant compte de la disparition de la CES (Contribution Exceptionnelle de Solidarité de 1%) et de la suppression des cotisations maladie ou d'assurance chômage pour les agents qui les payent.

**Elle ne devrait plus être dégressive selon le ministère mais elle ne serait calculée qu'une seule fois sur la base des revenus 2017.**

Elle ne serait donc pas réévaluée en cas d'évolution de la rémunération !

**C'est une autre injustice.** De fait, cette indemnité fixe ne couvrira pas la hausse des prélèvements relevant de la CSG dans le temps !

**Pour l'UNSA, ce dispositif n'est qu'une compensation au rabais et momentanée !**

D'autres dispositifs proposés par l'UNSA, plus sûrs et plus équitables, tels que des compensations indiciaires et indemnitaires pérennes, auraient pu être approfondis mais le gouvernement semble avoir d'ores et déjà fait le choix de ce scénario qui au final constituera une baisse du pouvoir d'achat des agents publics, s'il est confirmé.

**L'UNSA Fonction Publique estime qu'il est toujours temps, pour Emmanuel Macron, de respecter sa promesse électorale : un gain de pouvoir d'achat pour tous les actifs, y compris les agents publics.**

# **L'UNSA-Fonction Publique lance une pétition en ligne sur son site.**

Il s'agit de :

- **se mobiliser pour réussir la journée du 10 octobre 2017.**
- **se mobiliser pour défendre le calendrier d'application de PPCR**
- **se mobiliser pour d'obtenir une hausse du pouvoir d'achat**

## **SALAIRES ET CARRIÈRES : L'ÉTAT DOIT RESPECTER SES ENGAGEMENTS !**

• **Non à un pouvoir d'achat gelé pour les agents publics !**

• **Non au report des mesures PPCR** (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations) !

*Je demande solennellement au Président de la République et au Premier ministre de ne pas revenir sur les promesses et engagements pris concernant le pouvoir d'achat des agents publics.*

*Avec l'UNSA, j'exige que la revalorisation des salaires et des carrières prévue par le protocole PPCR soit respectée, ainsi que son calendrier de mise en œuvre.*

*J'exige également le gain de pouvoir d'achat promis pendant la campagne électorale en compensation de la hausse de la CSG.*

*De plus, je dénonce le gel du point d'indice, le rétablissement du jour de carence et les baisses d'effectifs annoncées.*

**JE SIGNE LA PETITION** : <http://www.unsa-fp.org/?Petition-Salaires-et-carrieres>



## **Tous mobilisés le 10 octobre 2017 !**

### **PPCR : Les décrets concernant la catégorie A de la DGFIP sont signés.**

Les décrets pour les personnels de catégorie A de la DGFIP et des Douanes ainsi que les attachés de l'INSEE ont été contresignés en début de semaine.

Les décrets améliorent la structure de carrière pour les fonctionnaires concernés, et prévoient également pour chaque corps, la création au 1er septembre 2017 d'un grade à accès fonctionnel pour les agents exerçant un niveau élevé de responsabilité, notamment des fonctions d'expertise, de pilotage, d'animation et d'évaluation des politiques publiques dans leur domaine respectif.

UNSA, qui a écrit le 8 septembre 2017 au ministre de l'Action et des comptes publics pour lui demander de poursuivre la publication des textes de mise en œuvre du protocole PPCR, se réjouit pour les agents d'avoir enfin obtenu la publication de ces décrets, qui vont améliorer leur déroulement de carrière.

Le nouvel échelonnement indiciaire est applicable rétroactivement au 1er janvier 2017.

**Reste à connaître les décisions de ce gouvernement sur le calendrier de mise en œuvre pour 2018 et les années suivantes.**